



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 65 - MARS 2014

SOMMAIRE

Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur

**Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
(DIRECCTE)**

Arrêté N °2014080-0001 - ARRETE COMPLEMENTAIRE accordant la médaille
du travail à
l'occasion de la promotion d'honneur du 1er janvier 2014.

..... 1



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014080-0001

signé par

Pour le Préfet, le Directeur Régional Adjoint Responsable de l' Unité Territoriale des Bouches- du- Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l' Emploi

le 21 Mars 2014

**Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de
l'Emploi (DIRECCTE)
Unité Territoriale des Bouches du Rhône**

ARRETE COMPLEMENTAIRE accordant la médaille du travail à l'occasion de la promotion d'honneur du 1er janvier 2014.



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**DIRECCTE – UT Des Bouches du Rhône
SACIT**

Arrêté complémentaire

accordant la médaille du travail
à l'occasion de la promotion d'honneur du 1^{er} janvier 2014

Pour le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,
Préfet des Bouches du Rhône,
Le Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône
De la Direction Régionale
Des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Provence- Alpes- Côte d'Azur

VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail modifié par le décret n°2000-1015 du 17 octobre 2000 ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. Michel BENTOUNSI,
Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône de la DIRECCTE Provence Alpes
Côte
d'Azur ;

A l'occasion de la promotion du 1^{ER} janvier 2014 ;

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

Madame MAESTRACCI PIERRETTE née KERBIRIO
CHEF DE SERVICE COMPTABLE, VCF MANAGEMENT PROVENCE,
AIX EN PROVENCE.
demeurant à MARSEILLE

Article 2 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- Monsieur GRAC DENIS

TOURNEUR, DECO-MECA, MARSEILLE.

demeurant à LE ROVE

- Madame JOUBERT DANIELE

EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, RICHARDSON, MARSEILLE

demeurant à MARSEILLE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- Madame ALIBERTI MICHELE

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE, RICHARDSON,
MARSEILLE

demeurant à MARSEILLE

Madame AZZOPARDI-MADEC MICHELE

EMPLOYEE DE BANQUE, LCL (LE CREDIT LYONNAIS), VILLEJUIF

demeurant à COUDOUX

- Madame FOGLIARINO MARYSE née BALLESTRACCI

ATTACHEE SERVICE CLIENTELE, SOCIETE MARSEILLAISE DE
CREDIT, MARSEILLE

demeurant à MARSEILLE

Article 4 : M. le Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône de la DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille le 21 mars 2014

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur Régional Adjoint

Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône

De la DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur

Michel BENTOUNSI